

II. PROJET D'ELECTRIFICATION DES ZONES PERI-URBAINES DE OUAGADOUGOU ET DE BOBO DIOULASSO (PEPU)

2.1 Objectif global

Le Projet d'Electrification des zones Péri-Urbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso (PEPU) est un projet d'investissement portant sur l'extension des réseaux électriques et la réalisation de branchements. L'objectif général visé à travers le PEPU est d'accroître le taux d'accès à l'électricité au Burkina plus spécifiquement dans les villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso.

2.2 Objectif(s) spécifique(s) :

Le projet vise à restructurer et à renforcer les réseaux électriques de distribution dans les deux villes et à les étendre aux zones péri-urbaines par (i) la construction de nouvelles lignes électriques en moyenne et basse tension ; (ii) la création de nouveaux postes de transformations MT/BT et le renforcement de postes existants ; (iii) le passage en coupure d'artère (système de double alimentation) de postes cabines desservis en antenne (simple alimentation); et (iv) la réalisation de 17 500 branchements au profit des ménages.

Par ailleurs, deux études ont également été prévues dans le projet. Il s'agit de :

- (i) réalisation de l'étude de restructuration d'extension des réseaux électriques et de création d'un Bureau Centrale de Conduite (BCC) à Bobo-Dioulasso (y compris les EIES) ; et
- (ii) réalisation de l'étude de création d'un Centre de Conduite (CC) des réseaux de distribution à Ouagadougou.

2.3 Coût du projet

Le coût du projet est évalué à 31,422 milliards FCFA répartis entre la BAD, l'Etat Burkinabè et la SONABEL.

Le financement de la BAD provient des ressources du guichet FAD et comprend un prêt de 20,60 millions d'unité de compte (UC), et un don de 6,63 millions d'UC, soit un total de 22,66 milliards de FCFA.

Il est prévu que ces ressources du FAD soient rétrocédées à la SONABEL dans les mêmes conditions que celles des accords signés entre l'Etat Burkinabè et le FAD.

2.4 Situation actuelle

2.4.1 Conventions de financement

Les conventions de financement ont été signées le 18 octobre 2016 entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD), et certifiées le 08 novembre 2016 par le secrétariat général de la BAD.

Le processus de ratification est en cours sous la conduite de la DGCOOP.

2.4.2 Activités en cours

Le processus de sélection des entreprises pour la réalisation des travaux à Ouagadougou ainsi que la procédure de recrutement de l'ingénieur-conseil pour le contrôle et la surveillance des travaux ont été entamés et se poursuivent.